

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 novembre 2013**

Objet : Compte rendu annuel 2012 d'Axione Limousin

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt novembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions N°2, au Conseil Général de la Haute Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 08

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTALAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)	Vice-Président de la Communauté Agglomération Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté Agglomération Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté Agglomération Gd Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1^{er} juin**, à l'autorité délégante « *un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* »

En l'espèce, Axione Limousin a transmis à DORSAL son rapport annuel **fin mai 2013**.

Ce document doit être examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la commission consultative des services publics locaux (article L.1413-1 du C.G.C.T.) qui s'est réunie le 6 novembre.

La Commission consultative a émis un avis favorable sans aucune observation.

Après en avoir délibéré et au vu de l'avis de la Commission consultative des services publics locaux réunie le 6 novembre 2013, les membres du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du compte rendu annuel 2012 d'Axione Limousin.



Fait à Limoges, le 29 novembre 2013

**Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE**

